

1
Séance du jeudi 3 juin 1915.

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 3 heures $\frac{1}{2}$.

Sont présents: M. M. Aimond, Barbier,
Beaufréage, Bordenoot, Chastenet, —
Chantemps, Doumer, Dupont, M. Béard,
Ferdinand Dreyfus, Deville, Forichon,
Genouvrier, Jeanneret, Albert Gérard,
Loubier, Lhopiteau, Mollié-Lacroix,
Guillier, Perchet, Peronnet, Steeg, de
Selves, Couron, Etierzy, Couron.

M. Genouvrier donne lecture d'un
rapport sur le projet de loi, adopté par la
Chambre des députés, portant ouverture au
ministre de la marine de crédits additionnels
aux crédits provisoires de l'exercice 1915,
pour le sous-secrétariat d'Etat de la
marine marchande.

Le rapport est adopté.

M. Ribot, ministre des finances, est
introduit et prend place au bureau.

Après avoir fait connaître à la
Commission qu'il venait de déposer sur le

Bureau de la Chambre un projet de loi portant ouverture de trois nouveaux douzièmes provisoires, M. le ministre d'informe que le but principal de ce démarche est d'entretenir la commission des finances de l'opération à faire en vue d'obtenir du change sur les Etats-Unis.

Cette question du change, dit-il, est devenue très difficile avec les Etats-Unis.

Deux compagnies de chemins de fer américains, qui sont des plus solides, la Pennsylvania et la Chicago & Midway ont émis en France des obligations remboursables dans quelques années et produisant un intérêt de 5.34 et de 5.19%. L'idée est venue d'offrir aux porteurs de ces titres de les acheter à 10 fr. en dessous du cours d'émission. La maison Morgan, la National City Bank et la First National Bank de New-York ont consenti à faire sur ces titres une avance qui pourra s'élever à 30 millions de Dollars.

L'affaire sera bonne en soi-même pour le Trésor puisque celui-ci se procure de l'argent à la Banque de France au taux de 1%. Il profitera de la différence des intérêts qui viendra en atténuation de la somme à payer pour leurs avances aux banquiers américains. L'avantage sera

surtout de nous procurer du change à très bon marché.

Le gouvernement Français n'apparaîtra pas en nom dans l'affaire que nous ne ferions pas en temps de paix. Mais tenn, dit M. le ministre des finances, à vous mettre, messieurs, au courant de nos intentions. Si vous avez des objections à faire, le Gouvernement ne donnerait pas suite au projet pour lequel nous avons un délai d'option jusqu'au 18 juin.

M. le Président donne acte à M. le ministre des Finances de sa communication.

M. M. Viviani, Président du Conseil, Fernand David, ministre de l'Agriculture et du Commerce, Directeur général du service des douanes sont introduits. M. le ministre des Finances se retire.

M. le Président du Conseil complète les explications qu'il a précédemment données à la commission sur le projet de loi autorisant l'acquisition de viandes frigorifiées et rectifie ~~plusieurs~~ ^{deux} erreurs qu'il a commises dans les renseignements qu'il ~~lui~~ ^{lui} a fournis au sujet de cette opération. En premier lieu, il avait dit que la flotte chargée d'amener ces viandes en France se composait de 7 navires. C'est de 17 en réalité qu'elle

sera composée. En second lieu, ce n'est pas, comme il l'a dit, avec les compagnies de navigation seules que traitera le Gouvernement, mais avec les compagnies productrices conjuguées avec les compagnies de transports. Il ne saurait prendre, ajoute-t-il, la responsabilité de rompre le contrat et donne lecture d'une lettre des compagnies de navigation précisant les conditions de ce contrat.

M. Fernand David, ministre de l'agriculture complète ces renseignements et un long échange d'observations s'engage entre no. no. Perchot, De Selver, Doumer, Juanneneq, le rapporteur général, Estiel, André-Lacroix, Henri Michel, le rapporteur général, le Président du Conseil et le ministre de l'agriculture sur l'ensemble du projet de loi, sans qu'aucune résolution soit prise par la commission.

no. no. les ministres se retirent et la séance est levée à 6 heures.